

## EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 10 OCTOBRE 2024

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

**Date de Convocation :** 4 Octobre 2024

**Nombre de Conseillers en exercice :** 33 **Présents :** 22

**Étaient présents :** MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, AUDIN, RYSPERT, DERGHAL, CRASNAULT, THUROTTE, BIREMBAUT, DUPONT, ATTEN, THOMAS, CARTA, CYBURSKI, CARPENTIER-BORTOLOTTI, AMOURI, SANCHEZ, FEDDAL, DANDOIS, HOCHART, THERY.

**Ont donné pouvoir :** Madame MIRASOLA (*pouvoir à Madame MOHAMED*), Madame DENIS (*pouvoir à Madame THOMAS*), Monsieur BELLEGUEULE (*pouvoir à Monsieur DERGHAL*), Monsieur DUCHEMIN (*pouvoir à Madame DUPONT*), Monsieur ANDRZEJCZAK (*pouvoir à Monsieur AUDIN*), Madame BOUCHEZ (*pouvoir à Monsieur SANCHEZ*), Madame GAJDA (*pouvoir à Monsieur HOCHART*), Madame BOUTON (*pouvoir à Madame CARPENTIER-BORTOLOTTI*).

**Absents excusés :** MM. TONNEAU, BRAILLY, VANDENDOOREN.

**SECRETARE DE SEANCE :** Monsieur SANCHEZ.

## DELIBERATION N° 20 : AIDE FINANCIÈRE EN FAVEUR DES MOBILITÉS. DÉCISION D'ATTRIBUTION.

### EXPOSE DU RAPPORTEUR

Pour l'année 2024, la CAPH a validé lors du Conseil Communautaire du 11 décembre 2023, la reconduction de son dispositif d'aide en faveur des mobilités actives.

Aussi, pour la troisième année consécutive, le Conseil Municipal a voté le 22 février 2024, une aide financière complémentaire pour les Denaisiens ayant bénéficié de cette aide intercommunale.

Les personnes intéressées doivent avoir bénéficié de l'aide intercommunale en faveur des mobilités actives et avoir réalisé leur achat à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Pour rappel, l'aide attribuée par la ville est à hauteur de 50 % de l'aide attribuée par la CAPH.

Les pièces à fournir sont les suivantes :

- une copie du courrier de la Communauté d'Agglomération attestant l'octroi de l'aide intercommunale,
- la fiche contact et attestation sur l'honneur signée,
- une copie de la facture de l'équipement acheté,
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- un RIB.

L'aide est octroyée sans condition de ressource, dans la limite d'achat d'un seul équipement par foyer. Tous frais engagés pourront être récupérés en cas de non-respect des conditions fixées.

.../...

Une enveloppe dédiée de 10 000 € est prévue au budget 2024. Cette aide est cumulable avec les autres aides existantes (CAPH, Etat...). L'aide sera d'une durée d'un an, renouvelable sur décision expresse de l'assemblée délibérante.

La liste suivante regroupe les demandeurs ayant transmis l'ensemble des pièces à fournir :

NOM / Prénom	Type d'équipement	Montant de l'équipement	Montant aide CAPH	Proposition aide ville de DENAIN
HUBERT Fanny	Vélo classique neuf	349,00 €	150,00 €	75,00 €
BAUDOUX Amélie	Vélo classique neuf + équipement	399,00 €	170,00 €	85,00 €
DEGHAYE Jean-Jacques	Vélo à assistance électrique neuf + équipement	1000,00 €	320,00 €	160,00 €

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du lundi 11 décembre 2023 relative au renouvellement du dispositif d'aide en faveur des mobilités actives à destination des habitants - année 2024,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 13/2 en date du 22 février 2024 relative aux modalités 2024 pour l'aide financière pour l'acquisition d'un vélo,

Il est proposé au Conseil Municipal, après avis de la commission Transition Environnementale et Développement Durable du 24 septembre 2024 :

- **D'ATTRIBUER** les aides financières à l'ensemble des demandeurs mentionnés dans la présente délibération.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous documents nécessaires aux décisions d'attribution de ces subventions.
- **DE VERSER** chacune de ces subventions.

\_\_\_\_\_  
 L'Assemblée est invitée à se prononcer.  
 \_\_\_\_\_

**DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE.**

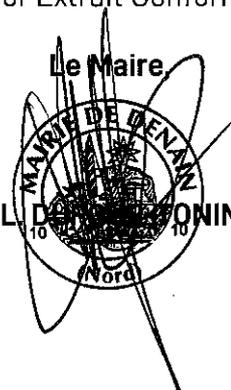
**Le Secrétaire de séance,**

T. SANCHEZ

Pour Extrait Conforme,

Le Maire

A.L. DE... ONINI.



Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le..... et de la publication le.....